

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Applicables à compter du 19/12/2024

Nous vous invitons à imprimer et conserver les présentes Conditions Générales de Vente

DEFINITIONS

Le terme « **Prestataire** » désigne le Prestataire dont le nom commercial est « **La Fée Numérique** » et la raison sociale « **AGNÈS BROC EI** », numéro de SIRET **530 450 089 000 20**, domiciliée au **55, rue de l'Assomption, 75016 Paris, France** et joignable par téléphone au **01 85 09 22 46** ou par courriel à l'adresse contact@lafeenumerique.fr.

La Fée Numérique propose un **service d'assistance informatique**, à distance, au domicile ou sur le lieu de travail de ses clients.

Le terme « **Client** » désigne la personne physique ou morale, agissant à titre professionnel ou non, qui souscrit aux services d'assistance informatique proposés par le Prestataire, étant entendu qu'elle devient cliente au moment de la prise de rendez-vous, et du règlement des Prestations par carte bancaire au moment de cette prise de rendez-vous, conformément aux présentes conditions générales de vente.

Le terme « **Site internet** » désigne le site internet du Prestataire : **www.lafeenumerique.fr**

Le terme « **Prestation(s)** » désigne la ou les prestations effectuées par le Prestataire pour un Client donné, à distance, à domicile ou sur le lieu de travail du Client.

Le terme « **Devis** » design un document écrit fourni par le Prestataire à la demande du Client, détaillant les Prestations spécifiques à réaliser, ainsi que leurs conditions (nature, étendue, prix et délai d'exécution), établi avant la réalisation de la Prestation et devant être accepté par le Client pour valoir engagement contractuel.

Le terme « **Equipement(s)** » désigne le matériel informatique du Client, qu'il s'agisse d'un ordinateur (hors serveur), d'une tablette ou d'un smartphone sur lequel la Prestation est effectuée.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations du Prestataire et du Client dans le cadre de la vente des Prestations proposées par le Prestataire.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des Prestations proposées à la vente par le Prestataire.

Pour certaines Prestations, les Parties signent également, le cas échéant :

- un Devis
- et/ou les Conditions Spécifiques de Vente qui s'appliquent aux Prestations concernées par le devis, le cas échéant.

En cas de contradiction entre les documents contractuels, sauf stipulation contraire dans les Conditions Spécifiques ou dans le Devis, ils prévaudront, les uns sur les autres, dans l'ordre de priorité suivant :

- (1) les Conditions Générales de Vente ;
- (2) les Conditions Spécifiques de Vente ;
- (3) le Devis.

Toute acceptation par le Client du Devis, ou toute réservation de Prestation effectuée via le Site internet implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente, qui prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du Client.

ARTICLE 2 – CLAUSE D'INTEGRALITE

Il est convenu que le présent contrat renferme toutes les conditions et obligations que les parties ont adoptées, et qu'il ne peut pas être contredit ni complété par des déclarations ou des documents antérieurs. Ce contrat se substitue à tout autre document qui aurait pu être signé antérieurement ou échangé entre les parties à une date précédant la conclusion du présent accord.

ARTICLE 3 – DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes conditions générales de vente entrent en vigueur à compter de la commande, la commande étant réputée effectuée par la prise d'un rendez-vous par le Client sur le Site Internet ou par l'acceptation d'un Devis par le Client, acceptation matérialisée par sa signature du Devis avec la mention manuscrite « bon pour accord » ou équivalent.

ARTICLE 4 – PRIX

4.1 – Prix des Prestations réservées sur le Site Internet

Les prix des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la commande. Ils sont libellés en euros (EUR) et présentés hors taxes et toutes taxes comprises. Le prix toutes taxes comprises correspond au prix hors taxes majoré du taux de TVA applicable au jour de la commande.

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier les prix des Prestations achetées via le Site Internet à tout moment. Toutefois, les Prestations ayant fait l'objet d'une commande avant la modification restent au tarif en vigueur au moment de la commande.

Le prix des Prestations pouvant être réservées sur le Site Internet est d'un montant fixe. Le montant n'est pas un tarif horaire, mais un forfait couvrant une intervention pouvant durer jusqu'à une heure maximum pour un besoin unique exposé par le Client au moment de sa commande et ayant fait l'objet d'un accord des deux parties sur son objet et son périmètre au début de la réalisation de la Prestation.

4.2 – Prix des Prestations faisant l'objet d'un Devis

Les prix des Prestations faisant l'objet d'un Devis sont ceux qui sont fournis dans le Devis qui a été adressée au Client. La signature d'un bon de commande vaut acceptation des prix. Ils sont libellés en euros (EUR) et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

Les Devis établis par le Prestataire ont une durée de validité de deux (2) mois. Le Prestataire s'accorde le droit de les modifier au-delà si le Client n'a encore donné son accord.

Si des travaux doivent être effectués en dehors des jours et des horaires normaux de travail et ceci du fait du Client ou à sa demande, les frais occasionnés par ces temps supplémentaires seront à la charge du Client, au tarif en vigueur.

4.3 – Rabais et ristournes

Les prix proposés comprennent les rabais et ristournes que le Prestataire serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines Prestations.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DES PRESTATIONS

5.1 - Périmètre de la Prestation

Une Prestation couvre l'assistance sur un seul besoin, celui mentionné lors de la prise de rendez-vous. Tout autre besoin doit faire l'objet d'une autre prise de rendez-vous sur le Site Internet ou de l'établissement d'un Devis.

5.2 – Prise de rendez-vous et paiement

La prise de rendez-vous s'effectue exclusivement en ligne sur le Site internet du Prestataire. Le règlement de la Prestation est exigé au moment de la réservation par carte bancaire. La réservation d'un rendez-vous implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Lors de sa prise de rendez-vous sur le Site Internet du Prestataire, le Client choisit un jour et une heure parmi les disponibilités proposées par le Prestataire. Il communique les informations nécessaires à l'exécution de la Prestation : son prénom et son nom, son numéro de téléphone et son adresse courriel, la description de son besoin, et le cas échéant, un numéro du Devis. Il communique également le numéro de sa carte de crédit pour garantir le paiement à l'issue de l'exécution de la Prestation.

5.3 – Preuve de la commande

Le Client est engagé dans sa commande a) dès qu'il prend rendez-vous sur le site internet ou b) dès qu'il signe le Devis qui lui a été envoyé. La vente est dès lors ferme et définitive, sous réserve de son acceptation par le Prestataire, et ne peut être remise en cause que dans les cas limitativement énumérés dans les présentes conditions générales de vente à l'article 6.

5.4 - Conditions d'exécution des Prestations à distance

Pour pouvoir bénéficier d'une assistance à distance, le Client doit disposer a) d'un service internet en état de fonctionnement avec un débit suffisant b) d'une ligne téléphonique fixe ou mobile en état de fonctionnement avec un débit suffisant.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable de ne pas pouvoir assister à distance le Client si sa connexion internet ou sa ligne de téléphone fixe ou mobile ne fonctionnent pas ou ne disposent pas d'un débit suffisant.

5.5 – Exécution de la Prestation

Le jour de l'Intervention, à l'heure choisie par le Client, le Prestataire appelle le Client sur le numéro de téléphone qu'il a communiqué lors de sa prise de rendez-vous. Le Prestataire ne saurait être tenue responsable d'un quelconque préjudice dans le cas où elle ne peut appeler le Client exactement à l'horaire prévu.

La Prestation démarre par la définition précise du besoin à résoudre sur la base du besoin mentionné lors de la prise de rendez-vous. Dès accord sur le besoin à résoudre, le Client renonce expressément à son droit de rétractation.

5.6 – Durée et fin de la Prestation

Si le besoin est résolu en moins d'une heure, la Prestation est réputée achevée et s'arrête immédiatement. Le montant est dû, quel que soit le temps passé par le Prestataire pour résoudre le besoin.

Si le Prestataire estime, dès les premières minutes, ou à tout moment durant l'intervention, qu'il ne pourra pas répondre au besoin du Client, et sans qu'il ait à justifier sa décision, il notifie le Client de son impossibilité de répondre à son besoin. La Prestation est alors réputée achevée, et le montant de la Prestation est intégralement remboursé, à condition que le Client ne puisse être tenu responsable de l'impossibilité de répondre à son besoin. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de quelque préjudice que ce soit lié à la non-résolution du besoin du Client.

À l'issue de la limite d'une heure, si le Prestataire n'a pas trouvé de solution, la Prestation est également interrompue et le montant de la Prestation est intégralement remboursé au Client. Si le Prestataire estime qu'une intervention supplémentaire pourrait permettre de répondre au besoin, un Devis sera établi et soumis au Client pour acceptation. Si le besoin nécessite une compétence externe, le Client sera orienté vers une autre société spécialisée.

Si le Client demande à arrêter la Prestation après son démarrage, le Prestataire y met fin. La Prestation est réputée achevée, quelle que soit son issue, et le montant de la Prestation est dû au Prestataire.

5.7 – Sous-traitance

Le Prestataire pourra avoir librement recours à la sous-traitance pour une partie ou la totalité des Prestations objets des présentes. Le Prestataire demeurera responsable à l'égard du Client de l'exécution de l'intégralité des obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 6 – MODIFICATION ET ANNULATION DE COMMANDE

6.1 – Absence de droit de rétractation (pour les consommateurs)

Le Client est informé que le droit de rétractation des consommateurs ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services à une date précise.

6.2 – Modalités de modification et d'annulation de commande

Le Client peut en revanche modifier ou annuler sa commande dans les conditions suivantes :

- Pour les Prestations prévues dans un délai supérieur à 48 heures, à partir de la commande, le Client peut modifier ou annuler sa réservation sans frais jusqu'à 24 heures avant l'heure prévue de la Prestation.
- En cas de modification ou d'annulation entre 24 heures et 2 heures avant l'heure prévue de l'intervention, 50 % du montant total de la Prestation sera facturé.
- En cas d'annulation moins de 2 heures avant l'heure prévue de la Prestation, le montant total de la Prestation sera facturé.

6.3 – Procédure de modification ou d'annulation

Toute demande de modification ou de résiliation doit être effectuée à partir du lien figurant en bas du mail de confirmation de rendez-vous reçu par le Client lors de sa prise de rendez-vous.

Dans le cas où le Client serait dans l'incapacité d'utiliser ce lien, la demande devra être effectuée par courrier électronique à l'adresse rdv@lafaenumérique.fr et devra mentionner les informations suivantes : nom et prénom du Client, date et heure de la Prestation réservée initialement, motif de la résiliation.

Le Prestataire accusera réception de la demande de résiliation dans un délai de 24 heures ouvrées.

6.4 – Effet de l'annulation par le Client

La modification ou l'annulation par le Client de la Prestation met fin à l'obligation des Parties d'exécuter la Prestation.

En cas d'annulation de la part du Client, le Prestataire rembourse les paiements reçus sans retard et au plus tard quatorze jours à compter du jour où il est informé de la décision du Client d'annuler la Prestation. Le montant remboursé est le montant réglé par le Client au moment de sa commande, déduction faite des pénalités de modification ou d'annulation de rendez-vous prévues au paragraphe 6.2.

Le remboursement s'effectue en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client a utilisé pour la transaction

initiale, sauf accord du Client pour un autre moyen de remboursement et en toute hypothèse sans frais pour le Client.

En cas de modification de la date du rendez-vous par le Client moins de 24 heures avant le rendez-vous prévu, le Prestataire facturera au Client les frais de modification prévus au paragraphe 6.2. dont le Client devra s'acquitter en sus du montant déjà réglé, au minimum 2 heures avant le nouveau rendez-vous prévu.

6.5 – Résiliation par le Prestataire

Le Prestataire peut résilier l'exécution de la Prestation dans les conditions suivantes :

- Si le Client ne respecte pas ses obligations (par exemple : absence au rendez-vous, non-communication des informations essentielles à la réalisation de la Prestation, non-respect des Conditions d'exécution des Prestations à distance telles que détaillées dans le paragraphe 5.4, non-paiement des acomptes convenus). Dans ce cas, l'intégralité du montant de la Prestation sera dû par le Client.

- En cas de force majeure ou d'empêchement imprévu rendant l'exécution de la Prestation impossible. Dans ce cas, le Client sera remboursé des montants éventuellement déjà versés.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DES PARTIES

7.1 – Obligations du Client

Le Client doit fournir des informations exactes sur le besoin rencontré et garantir l'accès à son équipement informatique lors de l'intervention. Toute omission ou inexactitude pourrait entraîner l'impossibilité de répondre au besoin sans remboursement.

Le Client doit sauvegarder l'ensemble de ses données préalablement à l'intervention du Prestataire, qui ne saura en aucun cas tenu responsable de la perte totale ou partielle de données qui pourrait survenir pendant la Prestation.

Le Client doit accepter de télécharger sur son ordinateur ou sur son téléphone mobile, sur demande du Prestataire, toute application ou logiciel pouvant être utile à la fourniture de l'assistance.

Le Client doit accepter que le Prestataire prenne la main à distance sur son Equipement.

Le Client doit être disponible pendant toute la durée de la Prestation, afin de pouvoir suivre les indications qui lui seront données par le Prestataire et qui sont nécessaires à la réussite de l'intervention.

Le Client doit accepter que le Prestataire lui donne des instructions strictes et s'y conformer. Le fait que le Client effectue lui-même certaines opérations sur ordre du Prestataire ne donne en aucun cas droit à une quelconque remise sur le montant de la Prestation.

Le Client s'engage à confirmer la bonne exécution de la Prestation, le cas échéant.

7.2 – Responsabilités du Prestataire

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour tenter de répondre au besoin informatique de son Client. Le Prestataire tente notamment de prendre la main à distance sur l'Equipement du Client. S'il n'y arrive pas, pour quelque raison que ce soit, il essaie de trouver d'autres moyens pour effectuer la Prestation. Il ne peut être en aucun cas tenu pour responsable s'il n'y arrive pas et que la Prestation ne peut être réalisée.

Il est expressément convenu que :

1. Absence de garantie de résultat : Compte tenu de la nature de ses Prestations, consistant en une assistance informatique, le

Prestataire ne garantit en aucun cas la réussite de ses interventions. Le bon fonctionnement des équipements peut dépendre de facteurs externes tels que le réseau d'un opérateur télécom ou d'un fournisseur d'accès à Internet (FAI) du Client. En cas de problème imputable à ces tiers, le Prestataire décline toute responsabilité et ne peut intervenir à leur place. Le Prestataire se réserve le droit, à tout moment pendant l'intervention, de décider s'il est en mesure de répondre au besoin du Client ou non. Si le Prestataire estime qu'il ne pourra pas y parvenir, la Prestation sera immédiatement interrompue et le montant de l'intervention sera intégralement remboursé au Client, si le Client ou un Tiers n'est pas responsable de l'impossibilité de répondre au besoin

2. Exclusion de responsabilité pour dommages consécutifs : Le Prestataire ne peut être tenu responsable des conséquences ou dommages pouvant résulter de l'intervention, qu'ils soient matériels ou immatériels, tels qu'une perte de données, une interruption d'activité, ou tout autre préjudice, même si le risque était connu ou signalé au préalable. Il appartient au Client de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ses données avant toute intervention.

3. Limitation de responsabilité : En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est strictement limitée au montant de la Prestation initialement facturée. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être réclamé au Prestataire pour quelque motif que ce soit.

7.3 – Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Constituent des événements de force majeure pour les parties : les catastrophes naturelles, les actes de l'autorité publique, les embargos, les grèves internes ou nationales, les conditions climatiques exceptionnelles empêchant la livraison, les insurrections, les émeutes.

La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa Prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de 30 jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 30 jours, les présentes seront résolues de plein droit après l'envoi d'une lettre recommandées avec demande d'avis de réception par la partie la plus diligente.

ARTICLE 8 – CONTENUS ET CONFIDENTIALITE

8.1 – Propriété des contenus

Le Client demeure le seul et unique propriétaire de l'ensemble des données, fichiers, logiciels, courriels, et tout autre contenu présent sur ses Equipements informatiques ou auxquels le Prestataire pourrait avoir accès dans le cadre des Prestations. Le Prestataire n'acquiert aucun droit sur ces contenus et s'engage à ne pas en faire usage à d'autres fins que celles strictement nécessaires à l'exécution de la Prestation.

8.2 Responsabilité du Client sur les contenus

Le Client déclare que les contenus présents sur les Equipements informatiques, logiciels, et outils numériques nécessitant l'intervention du Prestataire sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

Le Client s'engage à ce que ces contenus :

- Ne portent pas atteinte aux droits de tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle ;
- Ne contiennent pas de contenus illicites, tels que des éléments violents, diffamatoires, haineux, mensongers, ou contraires aux bonnes mœurs ;
- Ne contreviennent pas aux dispositions légales relatives à la protection des données personnelles ou à tout autre règlement en vigueur.

En cas de découverte de contenus manifestement illicites au cours de l'intervention, le Prestataire se réserve le droit de :

- Suspendre immédiatement l'intervention sans aucune indemnisation que ce soit pour le Client ;
- Informer les autorités compétentes, si la loi l'exige.

Le Client reconnaît qu'il est seul responsable des contenus présents sur ses équipements et dégage le Prestataire de toute responsabilité en cas de litige ou de procédure judiciaire pénale ou civile liée à ces contenus.

8.3 Obligation de confidentialité du Prestataire

Le Prestataire est tenu à une obligation de stricte confidentialité concernant toutes les informations, données, ou contenus auxquels il aurait accès dans le cadre de ses Prestations. À ce titre, il s'engage à :

- Ne divulguer aucune information ou contenu à des tiers, sauf accord écrit préalable du Client ou obligation légale ;
- Ne conserver aucune copie des données du Client après la fin de l'intervention, sauf accord exprès pour des besoins spécifiques liés à la Prestation ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données et empêcher leur divulgation accidentelle.

Toute violation de cette obligation de confidentialité pourra engager la responsabilité du Prestataire dans les limites prévues par la loi.

ARTICLE 9 – FACTURATION ET PAIEMENT

9.1 – Délais et modalités de paiement des Prestations sur devis

Les règlements des Prestations ayant fait l'objet d'un Devis se font en euros, à réception des factures sauf accord préalable écrit du Prestataire.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le règlement des commandes sur devis s'effectue :

- soit par virement ;
- soit par cheque ;
- soit par carte bancaire.

Le Prestataire ne garde aucune trace et n'a aucun accès aux données bancaires du Client.

9.2 – Paiement par virement

Les informations utiles au virement figurent sur les factures émises par le Prestataire. En cas d'absence de ces informations sur la facture, le Client peut en faire la demande express et écrite (email, lettre) à l'adresse suivante : facturation@lafecnumerique.fr ou AGNES BROC EI, 55 rue de l'Assomption, 75016 Paris.

9.3 – Paiement par chèque

Les règlements par chèque sont autorisés. Le paiement par chèque se fait à l'ordre de Agnès Broc, et en euros. Le Client peut directement l'envoyer à cette adresse : AGNES BROC EI, 55 rue de l'Assomption, 75016 Paris. Le chèque doit être émis par une banque domiciliée en France – la mise à l'encaissement est réalisée à réception du chèque.

9.4 – Litiges et réclamations facturation

Toute contestation au niveau de la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les huit jours de ladite facture, à défaut de quoi le Prestataire n'acceptera plus aucun grief.

9.5 – Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des Prestations livrées à l'échéance, le Client doit verser au Prestataire une pénalité de retard égale au taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points. Le taux directeur de la BCE retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des Prestations.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.)

9.6 – Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", le Client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du Prestataire.

ARTICLE 10 – NULLITE

Si une clause des présentes Conditions Générales, y compris une disposition essentielle, est jugée nulle ou inapplicable, elle sera réputée non écrite et les autres dispositions continueront de produire effet.

Les parties s'engagent à tenter de se rapprocher afin d'établir une nouvelle clause dont l'esprit et la lettre seront aussi proches que possible de l'ancienne clause.

ARTICLE 11 – NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL ET DES SOUS-TRAITANTS

Le Prestataire peut vouloir s'assurer qu'à l'occasion de la mission, le Client ne tente pas de débaucher des personnels ou sous-traitants, qui pourraient lui faire défaut. Le Client s'interdit d'engager, ou de faire travailler d'aucune manière, tout collaborateur présent ou futur du Prestataire, salarié ou non. La présente clause vaudra, quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause, et même dans l'hypothèse où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. La présente clause développera ses effets pendant toute l'exécution du présent contrat, et pendant deux ans à compter de sa terminaison. Toute violation de cette clause expose le Client à une indemnité qui ne saurait être inférieure à 2 ans de rémunération brute du collaborateur concerné.

ARTICLE 12 – NON-EXCLUSIVITE DU CONTRAT

En aucun cas le Prestataire ne pourra permettre l'exclusivité de ses services à un Client pour une branche d'activité donnée. Le Client accepte que le Prestataire puisse effectuer des Prestations et services pour un autre Client dans la même branche d'activité et/ou lieu géographique.

ARTICLE 13 – ASSURANCE

Le Client s'engage à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

ARTICLE 14 – DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ses Prestations, le Prestataire collecte des données à caractère personnel concernant le Client. Pour en connaître le détail et les modalités, il convient de consulter la Politique de confidentialité à l'adresse suivante :

<https://www.lafeenumerique.fr/politique-de-confidentialite/>

Les données collectées lors de la prise de rendez-vous sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Elles ne seront pas partagées avec des tiers sans le consentement du Client.

En vertu des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses données auprès du Prestataire qu'il peut exercer par courrier électronique en l'adressant à dpo@lafeenumerique.fr.

ARTICLE 15 – DOMICILIATION

Les parties conviennent d'élire domicile pour l'exécution et l'interprétation des présentes :

- Le Prestataire et le Client entreprise à leur siège social indiqué sur le bon de commande ou tout autre document contractuel.
- Le Client particulier à l'adresse qu'il a communiquée lors de la commande ou de la conclusion du contrat.

Toute modification d'adresse doit être notifiée par écrit à l'autre partie, faute de quoi l'adresse initialement renseignée continuera de faire foi pour toute communication liée au contrat.

ARTICLE 16 – LITIGES

En cas de litige, le Client est invité à contacter le service client du Prestataire pour une résolution amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

ARTICLE 17 – LOI APPLICABLE & TRIBUNAL COMPETENT

Le présent contrat est soumis à la loi française et au droit français.

En cas de litiges qui pourraient naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, et après tentative de recherche d'une solution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Paris.

Pour les achats immédiats effectués sur le Site Internet le Client est invité à passer par la plateforme de règlement en ligne des litiges <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

—